

COLLECTIVITÉS · PATRIMOINE PUBLIC

Moderniser les bâtiments publics et préserver les moyens du territoire.

ECOCEO accompagne vos élus et vos services dans l'étude des installations et la préparation des financements CEE. Chaque projet tient compte des usages et des contraintes du service public.

Bureau d'études & Mandataire CEE

Hybridation, ventilation et déstratification éligibles et validées : 100 % sur le périmètre du devis. GTB : financement distinct et reste à charge précisé. Conditions et exclusions dans l'offre.

FINANCEMENT CEE

100 %

de prise en charge

0 € de reste à charge

Pour les opérations éligibles et validées, dans le périmètre défini au devis.

Hors GTB : financement CEE partiel et reste à charge à prévoir.

Chauffage hybride · GTB · Déstratification · VMC

01

NOTRE MÉTIER

Choisir les bâtiments à étudier en priorité.

> Des décisions éclairées pour réduire les charges sans perdre de vue les besoins du service public.

VOS BÂTIMENTS

- Écoles et groupes scolaires
- Mairies et bâtiments administratifs
- Gymnases et salles polyvalentes
- Équipements culturels et associatifs



01 · BUREAU D'ÉTUDES

Bureau d'études

Nous analysons les consommations, les usages et les installations pour justifier le dimensionnement et préparer l'intégration des équipements.



02 · MANDATAIRE CEE

Mandataire CEE

Nous examinons l'éligibilité, préparons les demandes de prise en charge et suivons les dossiers dans le cadre du mandat confié.

Les pièces, les contrôles applicables et le suivi administratif sont coordonnés tout au long du projet. ECOCEO n'agit pas au nom de l'État ni du PNCEE.

Commencer par les bâtiments qui comptent.

Une solution justifiée, un périmètre défini et un financement explicite. Une programmation commune est possible, avec une analyse propre à chaque opération ; les services conservent la maîtrise de la décision et des procédures applicables.



Pompes à chaleur air/eau



Chaudière THPE

02 — CHAUFFAGE COLLECTIF HYBRIDE

Adapter la chaufferie aux besoins du bâtiment public.

Les pompes à chaleur valorisent la chaleur de l'air extérieur pour couvrir une partie des besoins. La chaudière à très haute performance énergétique assure l'appoint ; la régulation coordonne les équipements selon le bâtiment et les conditions de fonctionnement.

Une étude propre à chaque site

Surfaces chauffées, températures du réseau, puissances, horaires, consommations et besoins de confort : l'étude établit les conditions de fonctionnement et les gains attendus.

Une intégration préparée

Implantation, acoustique, accès, alimentation électrique et interfaces avec l'exploitant sont examinés pour préparer une installation compatible avec les usages du bâtiment.

COUP DE POUCE CHAUFFAGE



Une bonification pour accélérer le projet

Pour les bâtiments tertiaires éligibles, le volume de CEE de la PAC air/eau peut être multiplié par 3 lorsqu'elle remplace une chaudière gaz, fioul ou charbon, sous les conditions du dispositif. Le montant de l'offre est confirmé pour chaque opération.

BAT-TH-163

La fiche valorise les PAC. La chaudière intégrée à l'offre d'hybridation n'est pas valorisée séparément par cette fiche. Pour le Coup de pouce, la possibilité de raccordement à un réseau de chaleur efficace est examinée en priorité ; à défaut, la justification requise doit être obtenue.

Sources : catalogue CEE et Coup de pouce Chauffage



03 — GESTION TECHNIQUE DU BÂTIMENT

GTB

Gestion technique du bâtiment

Programmer les équipements selon les périodes d'accueil.

Écoles en vacances, salles occupées le soir, bureaux ouverts en journée : une programmation adaptée aux horaires réels aide à limiter les dérives et les dépenses.

UN OUTIL POUR VOS SERVICES TECHNIQUES

Des réglages qui suivent l'activité

FICHE CEE

BAT-TH-116

Gestion technique du bâtiment (GTB).

La GTB centralise, selon le projet, les horaires, les températures et le suivi des équipements. Les zones et les consignes sont définies avec les équipes d'exploitation. Les remontées d'information facilitent l'identification des écarts et les ajustements.

BACS : situer votre bâtiment

Dans l'existant, les systèmes de chauffage ou de climatisation de plus de 290 kW sont concernés depuis 2025. Au-delà de 70 kW et jusqu'à 290 kW, l'échéance intervient au renouvellement et au plus tard le 1er janvier 2030, sous réserve des exemptions prévues.

Éco Énergie Tertiaire

Le dispositif concerne les bâtiments ou ensembles de bâtiments assujettis cumulant au moins 1 000 m² d'activités tertiaires. Les actions sur les équipements contribuent à la trajectoire du patrimoine, en complément du suivi des consommations et des autres leviers.

GTB : un financement étudié, un reste à charge annoncé.

Les CEE peuvent financer une partie de la GTB éligible. Le devis précise le montant mobilisable et le reste à charge. L'éligibilité CEE, les obligations BACS et l'assujettissement à Éco Énergie Tertiaire sont examinés séparément.

Sources : CCH, article R. 175-2 / Éco Énergie Tertiaire / Fiche CEE BAT-TH-116

04 — DÉSTRATIFICATION DE L'AIR

Mieux répartir la chaleur des grands volumes.

Dans un gymnase ou une grande salle chauffée, l'air chaud peut s'accumuler sous la toiture. La déstratification redistribue cette chaleur vers la zone occupée pour mieux l'utiliser et limiter la sollicitation du chauffage.

Un équipement dimensionné pour le volume

L'étude tient compte de la hauteur, de la géométrie du local, des obstacles, du chauffage existant et des zones d'activité. Le nombre d'appareils, leur implantation et leur asservissement sont définis pour le site.

Confort et exploitation

Le choix des appareils et de leurs réglages prend en compte les vitesses d'air, le bruit et les contraintes d'entretien. Le système redistribue la chaleur existante ; il n'est pas un générateur de chauffage.

TERTIAIRE · FICHE CEE

BAT-TH-142

Des critères concrets à vérifier.

Local tertiaire existant, complètement clos, chauffé par un système convectif et/ou radiatif ; hauteur d'au moins 5 mètres et consigne en occupation d'au moins 15 °C.

Les entrepôts et locaux de stockage sont exclus. L'éligibilité dépend de l'ensemble des conditions de la fiche.

Source : fiche CEE BAT-TH-142, version applicable depuis le 01/08/2025



05 — VENTILATION MÉCANIQUE

Renouveler l’air dans les locaux accueillant du public.

Dans les écoles, les locaux administratifs et les équipements ouverts au public, la ventilation doit répondre aux besoins réels d’occupation. Une installation adaptée évite la surventilation et les pertes d’énergie associées.

BAT-TH-125

Simple flux : adapter les débits

La ventilation mécanique simple flux extrait l’air vicié. Une solution à débit constant ou modulé est étudiée selon les locaux, leur occupation et les exigences applicables. La modulation, lorsqu’elle est pertinente, adapte le fonctionnement aux besoins.

BAT-TH-126

Double flux : récupérer la chaleur

La ventilation mécanique double flux avec échangeur récupère une partie de la chaleur de l’air extrait pour préchauffer l’air neuf. Cette récupération réduit les besoins de chauffage liés au renouvellement d’air, selon l’installation et les usages.

Avant de choisir

Débits, conduits existants, accès, niveaux sonores, possibilités d’implantation et entretien des filtres sont examinés. La solution se définit pour le bâtiment ; l’éligibilité CEE reste à confirmer.

Sources : fiches CEE BAT-TH-125 et BAT-TH-126



L’exploitation fait partie du projet.

Les accès de maintenance, le nettoyage et le remplacement des filtres sont anticipés avec les équipes. La qualité de fonctionnement dépend aussi des réglages et du suivi dans la durée.

100 %
de prise en charge

0 € de reste à charge

06 — FINANCEMENT CEE

Définir le périmètre financé et les dépenses à prévoir.

Pour l'hybridation, la déstratification et la VMC éligibles et validées : 0 € de reste à charge sur le périmètre défini au devis. GTB : financement partiel, avec reste à charge précisé.

01

Une offre confirmée avant l'engagement

ECOCEO prépare la demande de prise en charge et suit son examen auprès du partenaire financeur. Le devis identifie globalement les équipements, travaux et prestations couverts, les conditions applicables et les exclusions.

02

Les dépenses à anticiper

Le raccordement électrique, l'éventuelle augmentation de puissance et l'abonnement restent à la charge de la collectivité, qui les gère avec les interlocuteurs compétents. La maintenance peut faire l'objet d'un contrat distinct, si vous le souhaitez.

03

Coup de pouce : préparer le calendrier

Lorsque l'opération bénéficie d'une bonification, ses conditions, les échéances applicables et la validité de l'offre sont vérifiées avant engagement. Une première demande ne réserve pas le financement : anticipez les études et vos délais de décision.

04

Décider dans votre cadre habituel

Vos services conservent la maîtrise de la décision et des procédures de contractualisation. Le financement CEE, même intégral, s'inscrit dans les règles de la commande publique applicables à l'opération.

Références : Coup de pouce Chauffage / DAJ - CEE et commande publique



07 — LE PARCOURS ECOCEO

Organiser l'opération avec vos services.

Un accompagnement organisé avec vos services et votre exploitant, de l'examen des installations au suivi du financement.

PRÉPARATION DU PROJET

01

Qualifier le bâtiment et l'opération

Un thermicien examine les installations et les contraintes du site. Les données disponibles permettent de vérifier les conditions de l'opération et d'identifier les informations à compléter.

02

Étude préalable et dimensionnement

Notre bureau d'études réalise les relevés et formalise la note de dimensionnement : hypothèses, calculs, puissances et nombre d'équipements. L'étude préalable requise est établie avant l'engagement.

03

Financement et offre CEE

ECOCEO examine les conditions de valorisation et présente le dossier aux partenaires CEE, bonification intégrée lorsqu'elle s'applique. L'offre de prise en charge est formalisée avant l'engagement des travaux.

04

Périmètre, devis et engagement

Le devis arrête le périmètre financé, les exclusions et les modalités d'engagement. Après validation des conditions, l'opération est engagée.

RÉALISATION ET SUIVI

05

Préparation du chantier

Le conducteur de travaux organise les accès, les interventions et les éventuelles interruptions avec vos équipes. Les périodes d'accueil et les vacances sont prises en compte.

06

Travaux et mise en service

Les travaux suivent le périmètre convenu. Le fabricant ou son service agréé assure la mise en service conformément à l'offre, avec les vérifications et réglages nécessaires.

07

Contrôles de l'opération

Les contrôles CEE applicables sont réalisés par un organisme d'inspection indépendant accrédité par le COFRAC. Les éventuels écarts sont traités avant la finalisation.

08

Finalisation et suivi du financement

Après contrôle satisfaisant, ECOCEO complète les pièces et suit la validation du dossier ainsi que le financement selon les modalités convenues.

> La validation préalable de la prise en charge ne vaut pas délivrance des CEE : celle-ci intervient après réalisation et instruction du dossier.

COLLECTIVITÉS

Quel bâtiment public étudions-nous en premier ?

Indiquez l'adresse, les usages, les surfaces, les horaires et les équipements. Consommations et contact exploitant permettent de préparer un premier examen.

POUR PRÉPARER NOTRE ÉCHANGE

Le bâtiment

Adresse, usage, surfaces, hauteur et horaires.

Les installations

Énergie, puissances, chauffage, ventilation et consommations disponibles.

Vos contraintes

Accès, calendrier, entretien et contacts techniques.

DES MOYENS POUR VOTRE TERRITOIRE

100 %

de prise en charge

Opérations éligibles et validées, sur le périmètre du devis, hors GTB. Conditions et exclusions précisées dans l'offre.

Parlons de votre patrimoine.

01 89 47 99 00

SITE
www.ecoceo.fr

EMAIL
contact@ecoceo.fr

Paris

14 rue Charles V
75004 Paris

Province

13 rue Lançon
69100 Villeurbanne

Visuels d'illustration, dont images générées par IA ; sans valeur de référence chantier. Édition octobre 2026.